académique, la réception du corps de Carp aux.

La levée du corps sera faite par le clergé de St-Nicolas. Transporté dans une chapelle ardente dressée dans le grand vestibule des Académies, le corps y restera exposé toute la journée aux hommages des concitoyens et des admirateurs du grand artiste.

La commission nommée par le Conseil municipal pour organiser la souscription, s'est réunie plusieurs fois et a constitué son bureau.

Elle a choisi pour président M. Bullot, maire ; pour vice-présidents, MM Clarise, adjoint, et Durieux, président du Tribunal et de la Chambre de commerce ; pour secrétaires MM. Alfred Girard, Louis Legrand et Lejeal ; pour trésorier M. Debaralle.

Elle a décidé d'ouvrir la souscription le jour des funérailles et de n'en faire non pas seulement ni une souscription Valenciennoise, mais une souscription nationale et artistique, en vue de réunir les fonds nécessaires pour élever un monument funèbre à Carpeaux, et aussi pour exécuter en marbre la statue de Watteau, la plus belle œuvre du grand sculpteur.

Le concours de la presse parisienne et de tous les amis et admirateurs de Carpeaux sera demandé dans ce but.

—

Une exposition des œuvres de Carpeaux succédera à l'exposition des œuvres de Barye à l'Ecole des beaux-arts, à Paris, en janvier prochain.

Cette exposition comprendra, outre les marbres et les terres-cuites, deux grandes peintures, qui sont restées à l'atelier du peintre.

—

La société industrielle du Nord de la France se réunira en assemblée générale mensuelle, mardi 30 novembre, à trois heures, au siége de la Société, rue des Jardins, n° 29 Voici l'ordre du jour :

1° Correspondance.
2° Présentation de nouveaux membres.
3° Scrutin pour l'admission de trois nouveaux membres, présentés à la dernière séance.
4° Résolution du Conseil d'administration concernant le concours de 1875.
5° Recherches sur l'effeuillage des betteraves, par M. Corenwinder.
6° Emploi de l'eau comprimée à forte pression pour éviter l'usure des arbres verticaux par M. Cornut.
7° Rapport du Comité du Génie civil sur les parquets du système Briffaut, par M. Boivin.
8° Sujets divers.

—

Un voleur s'est introduit dans la nuit du 24 au 25 dans une maison en construction rue Daubenton. Tout est bon pour un voleur. Celui-ci a emporté une échelle de 6 mètres de longueur et un paletot de drap gris en mousse laissé là après le travail. Le propriétaire des deux objets volés a porté plainte.

—

Dans une maréchalerie de la rue de l'Alouette deux ouvriers maréchaux-ferrants nommés Henri Platteau et Henri Wuillemyns voulaient hier reprendre le travail, quoiqu'ils fussent dans un état complet d'ébriété. Leur patron s'y opposa et fit appeler un agent pour imposer sa volonté aux récalcitrants. Malmené et menacé, l'agent dut requérir deux de ses collègues, qui l'aidèrent à conduire au poste les terribles ivrognes. Ces derniers, alors, ont changé de ton : étant belges tous deux, ils ont fait des demi-aveux en se recommandant à l'indulgence de l'autorité. Ils ont été maintenus en état d'arrestation.

—

La sortie des ouvriers de la filature de coton de MM. Wallaert, rue du Pont-de-Pierre, à Lille, a été marquée par un triste incident, jeudi soir : Un filateur âgé de 69 ans, François Leclercq, demeurant rue St-Sauveur, est tombé étendu sur le pavé de la rue et a expiré sans avoir repris connaissance, au milieu de ses compagnons de travail. M. Hounart, médecin, rue de Fives, fut aussitôt appelé. Il ne put que constater le décès. Leclercq a succombé à un accès d'asthmes.

—

Les filles ne sont pas les bienvenues dans tous les ménages. La commune de Bousbecque vient d'en fournir un exemple marquant. Jeudi dernier, un journalier de la commune, mécontent de sa femme qui venait de lui donner un enfant du sexe féminin, se mit en mesure de lui administrer une correction, sans souci de l'état de la pauvre femme. La nouvelle se répandit dans le village et l'auteur de ces brutalités aurait peut-être eu lieu de se repentir s'il ne s'était soustrait par un prompt départ à l'indignation des habitants.

—

Le tribunal correctionnel de Lille s'est occupé, dans sa dernière audience, des affaires suivantes :

Albert Chaudenet, compositeur à Lille, se trouvant chez M. André Siméon, représentant de commerce, 19, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, lui a volé un portefeuille contenant 240 francs. — **Trois ans de prison.**

Jules Lemaire, et son frère Jean-François, sont prévenus, le premier, d'avoir maltraité sa femme, le deuxième, sa belle-sœur. Tous deux sont très-violents et ont subi des condamnations pour délits de coups.—Chacun 15 jours de prison.

Viennent ensuite Jules Potier et Joseph Dubenne, les charbonniers qui ont le vendre à vil prix, à Marcq-en-Barœul, 140 hectolitres de charbon volés sur un bateau dont ils opéraient le déchargement pour un négociant de Lille. **Le premier est condamné à quinze jours de prison et cinquante francs d'amende ; le deuxième à quatre mois et vingt-cinq francs.**

Cornu, contre-maître chez M. Baxter, à Lille, est poursuivi du chef de blessure par imprudence sur un enfant de moins de dix ans ayant eu trois doigts de la main droite arrachés par un engrage par suite d'un manque de surveillance. 25 fr. d'amende pour contravention à la loi du travail des enfants et 50 fr. pour le délit d'imprudence.

—

La Grande-Fanfare fera célébrer une messe en l'honneur de Sainte-Cécile, le lundi 29 courant, en l'église St-Martin, à 11 h. 1/2 ; elle exécutera l'ouverture de la *Muette de Portici*, par AUBER, et la *Bénédiction des Poignards*, par MEYERBEER.

Les mêmes morceaux seront exécutés le dimanche 5 décembre pendant la messe de 11 h. 1/2 à Notre Dame.

—

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 novembre. — Louis Doeman, rue des Récollets, coin Vanhoutte, 7. — Hélène Pierru, Grande-Rue, cour Fapo, 3. — Ivo De Waegemaeke, rue de la Gaîté, 28. — Jean-Baptiste Petyt, rue de Flandre, 28. — Eugénie Ducatteeuw, au Fontenoy, fort Fresez, 4. — Catherine Bonaert, rue des Longues-Haies, 174. — Marie Lefebvre, rue Notre Dame, cour Delobel, 2. — Isidore Fontaine, rue de la Fosse-aux-Chênes, 92. — Louise Dewachter, rue Duthoit, 72.

Du 25. — Celina Dernist, rue du Tilleul, 93. — Marie Dhont, rue de l'Alouette, 27. — Simeon Fremy, rue Ste-Thérèse, 7. — Pauline Semacle, au Hutin, maisons Lestiert. — Baron Masquelier, place de l'Abattoir. — Pierre De Bruyne, rue des Longues-Haies prolongée — Charles Vancraeyenest, rue du Nouveau-Monde, 23. — Catherine Vandevoorde, rue du Nouveau-Monde, 31. — Léon Vandercruyssen, rue de la Guinguette. — Julie Winsingues, rue de Lille, maisons Ryo.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 novembre. — Moïse Lambrecq, au Cul-de-Four, maison Goupil, 8. — Hélène Duthoit, rue du Bassin, 8. — Florine Tant, rue de la Redoute 31. — Jeanne Lannoy, rue d'Alma 280. — Palmyre Snappe, rue de la Paix, cour Favère, 6. — Catherine Samain, à la Poennerie, maison De planque. — Odile Cornette, aux 7 Ponts, cour Dupont, 3. — Pierre Lericq, rue de la Gaîté, 26. — Laure Parsy, au Fort, maison Lefebvre, 17. — Henri Lavercher, rue Pauvrée, 8. — Eugénie Delemine, rue d'Alma, 17.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 novembre. — Pierre Lepers 86 ans, tisserand, rue du Coq Français. — François Janssens, 1 an, au Fontenoy, cour Piat, 1. — Jean-Baptiste Deporte, 63 ans, marchand frais rue du Mouline-Roubaix 107. — Emil Gethof, 4 mois, rue Isabeau-de-Roubaix. — Maria Dewit, 49 ans, ménagère, rue de l'Ouest.

Du 25. — Charles Ollivier, 5 mois, rue Bernard, 70 — Maria Vanmeerbeeghe, 55 ans, ménagère, au Pile, grande cité 87. — Hurlisis, présenté sans vie, rue de Mouveaux cour Sion, 13. — Adèle Catry, 35 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 novembre. — Angèle Castel, 9 mois, rue des Ogiers, 149. — Louis Seynave 61 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jean Veissens, 55 ans, charpentier, Hôtel-Dieu. — Clémence Favorelle, 26 ans, bobineuse, rue d'Hem, maison Desprez. — Barbe Mehuys, 26 ans, ménagère, rue Turgot, 52.

MARIAGES du 24 novembre. — Charles Dupuis, 28 ans, garçon brasseur, et Clémence Bauters, 29 ans, servante. — Louis Beaghe, 22 ans, tisserand, et Thérèse Milet, 22 ans, ménagère. — Joseph Minne, 23 ans, cordonnier, et Hortense Delescluse, 26 ans, ménagère.

Du 25. — François Maes, 30 ans, marchand de beurre, et Rosine Dhalluin, 44 ans, cuisinière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances des familles DUTHEUX et DELECLUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ADELAIDE DELECLUSE, décédée à Roubaix, le 27 novembre 1875 à l'âge de 87 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 29 novembre 1875, à 8 heures 3/4, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol 95.

Les amis et connaissances de la famille CERFAILLE-BONAVE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle HORTENSE-EUGÉNIE Joseph CERFAILLE, décédée à Roubaix, le 7 novembre 1875, à l'âge de 21 ans et un mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le lundi 29 novembre 87, neuf heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mardi 30 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — Les **vigiles** seront chantées le Mardi 30, à 3 h. 1/2. — Un **obit du mois** sera célébré en la même église, le mardi 28 décembre 1875. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la ferme, rue du Pile.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth le lundi 29 novembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-JOSEPH BLERVACQUE, époux de Dame ROSALIE GABY, décédé à Roubaix, le 25 octobre 1875, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré le lundi 29 novembre 1875, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame ELISE MULLIER, épouse de Monsieur CHARLES DELSALLE, décédée à Roubaix, le 19 novembre 1871, à l'âge de 57 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, le mardi 30 novembre 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS FLORENTIN LEFEBVRE, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Chambre de commerce et ancien président du conseil des Prud'Hommes, époux de Dame JULIE MATHON, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1875, dans sa 58e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COURS PUBLIC DE CHIMIE. — *Lundi 29 novembre, à huit heures du soir.* — Usages de l'eau forte — phosphore et hydrogène phosphoré — propriétés, préparation et usages.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal

Roubaix, le 26 novembre 1875.

A Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Vous avez annoncé dans votre estimable journal que le Conseil municipal venait de voter en principe la construction d'un marché couvert, à ériger sur la place de la Liberté, en y adjoignant une grande partie de la propriété de M. Eugène Grimonprez.

Cette communication a été accueillie avec la plus grande satisfaction, car, personne ne peut méconnaître les avantages qui résulteront de cette érection.

Depuis trop longtemps déjà, notre ville si populeuse s'en trouve privée, et c'est à cela sans doute que l'on doit attribuer les prix élevés de toutes les denrées alimentaires.

Mais, la grande étendue du territoire de Roubaix, et l'importance de sa population, rendront tout aussitôt nécessaire l'installation d'une deuxième halle, dans un autre quartier, et le public sait déjà que la Commission chargée de cette importante question a mentionné dans le rapport adopté par le Conseil, que, simultanément avec la construction du marché de la place de la Liberté, on rechercherait le moyen d'en établir un autre à prix mité de l'église Notre-Dame.

Je suis certainement l'interprète de toute la population, en adressant des félicitations et des remerciements à l'Administration et au Conseil Municipal, en attendant l'exécution de ces importants projets.

Permettez moi, pourtant, d'émettre une pensée qui m'a été suggérée plusieurs fois par des personnes très-compétentes. Puisse-t-elle être prise en considération par la Commission, ce sera pour moi une grande satisfaction d'avoir indirectement été utile aux intérêts de notre ville :

Chacun sait que la place de la Liberté n'est pas sans emploi : plusieurs fois par semaine, et notamment le dimanche, elle sert de marché pour divers objets très-utiles; sa transformation en halle centrale priverait les habitants de cette importante ressource. En outre, il existe une autre question beaucoup plus grave et qui mérite des réflexions.

M. Eugène Grimonprez ne désire probablement pas vendre sa magnifique habitation, et l'on doit s'attendre de sa part à une défense vigoureuse et opiniâtre, il s'en suivra naturellement une grande perte de temps, et, il faut le dire aussi, une indemnité probablement fort importante.

Je ne veux pas me faire l'écho des pessimistes qui l'évaluent à une somme exhorbitante, car ma pensée n'est pas d'entraver le projet.

Dans cette situation, si j'avais l'honneur de faire partie du Conseil municipal, j'y ferais la proposition que je viens recommander à l'attention et à la bienveillance de Messieurs les membres de la commission des marchés.

» La rue Pierre Motte nouvellement établie se trouvera sans accès jusqu'au jour où la partie du canal qui la termine sera comblée, il est probable que ce travail ne tardera plus à s'exécuter : on sait qu'il est à l'étude en ce moment.

Dans cette hypothèse, je pense que nul autre endroit ne saurait être plus convenable pour y construire une halle.

L'exécution de ce projet aurait le double avantage *de ne rien coûter à la ville*, et de se trouver à très peu de distance de la Grand-Place, beaucoup plus près, même, que la propriété de M. Eugène Grimonprez.

En outre, les halles se trouveraient dans un centre fort populeux, et à la portée de tous les quartiers de la ville et des villages qui viennent ordinairement approvisionner nos marchés : Elles offriraient un aspect agréable à l'œil comme fond de la rue Pierre Motte, et attireraient dans ce quartier, ainsi que dans ladite rue, la circulation et la vie, en répondant aux besoins d'une grande partie de la population.

Et comme corollaire à ce projet, il serait désirable que la rue Pierre Motte fut élargie sur 18/20 mètres pendant qu'il en est encore temps ; les propriétaires comprendront les avantages qu'il en résulterait pour eux au moyen d'une expropriation à faire sur le côté gauche en venant de la Place, de manière à arriver le plus près possible du Pont de la gendarmerie.

La réalisation de ce projet mettrait la Grande-Place en communication presque directe avec la gare de la Compagnie Nord-Est, et supprimerait un autre projet, sinon irréalisable, du moins excessivement coûteux, celui d'ouvrir une rue traversant sur une grande largeur la propriété de M. Grimonprez Bossut pour aboutir à la gendarmerie, en démolissant les importantes habitations de MM. Léopold et Léon Florin.

On comprend que la position financière de la ville ne permettrait pas, de longtemps, de songer à une semblable dépense.

Voilà, Monsieur le Directeur, quelques idée que j'ai eu envie de mettre à l'appréciation de l'Administration et du Conseil.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me prêter les colonnes de votre journal pour les adresser aux dispensateurs des intérêts de notre ville, et je vous prie agréer, etc.

V. X.

BELGIQUE. — *Le sacrilége de Gembloux.* — Une lettre de Gembloux, écrite sous la date du 22 novembre, nous fournit de nouveaux renseignements sur le sacrilége dont cette ville a été le théâtre. On sait qu'il s'agissait de la profanation des saintes espèces, enlevées au tabernacle de l'église.

Les journaux sont dans l'exagération dit cette correspondance ; ils font retomber sur une dizaine de méchants gamins le fait d'un idiot inconscient.

Une enquête sévère se poursuit avec vigueur. Jusqu'ici, l'idiot *Poti* est seul reconnu coupable.

Cependant, la rumeur publique range parmi ses complices un certain Piérard, dit le *Pape*, et un autre gamin, surnommé *Iaïa* ; mais il paraît que c'est sans motif. Celui-ci (Iaïa), ayant reçu des hosties de Poti, les porta à sa mère, qui, dans son trouble, les jeta au feu

Tous ces pauvres idiots, orphelins, vagabonds, sont inscrits sur les registres de l'école communale, mais ils courent plus les rues qu'ils ne fréquentent les classes.

Faits divers

— On annonce la mort, à Lubeck, d'un célèbre peintre verrier allemand, M. Milde, l'auteur des grandes verrières commandées pour la cathédrale de Cologne.

— On vient de découvrir, dans les ruines de Pompéi, un véritable trésor, composé de coupes, tasses, assiettes, miroirs, et une foule d'autres objets en or et argent, parmi lesquels se trouve une bourse en tissu d'or, contenant quelques pièces de monnaie.

—La construction du *Téméraire*, le plus grand bâtiment cuirassé qui soit sorti jusqu'ici de l'arsenal de Chatham, avance rapidement ; mais, quoiqu'on y emploie près de 1,000 ouvriers, il est peu probable qu'on puisse le mettre à flot avant le mois d'avril ou mai prochain ; il s'écoulera encore quelques mois, après le lancer, avant que ce gigantesque navire puisse tenir la mer.

— UN FILS INFAME. — La session des assises de la Dordogne, qui se tiendra en janvier prochain verra se dérouler sans doute une affaire qui prendra rang parmi les causes célèbres.

Le docteur Garrigues, de l'arrondissement de Sarlat, est accusé d'avoir empoisonné son père.

Celui-ci, pour subvenir aux dépenses d'éducation de son fils, fut obligé d'emprunter sur ses biens. On raconte que le jeune Garrigues, revenant dans son pays muni de son diplôme de docteur, aurait amenté les créanciers de son père et les aurait poussés à une expropriation, et se serait rendu acquéreur des biens, à l'aide de la dot de sa femme. Aucune vexation ne fut alors épargnée au père Garrigues, que la ruine mettait à la merci de son fils. Mme Garrigues mère et un domestique, qu'on dit arrêtés comme complices, renchérirent sur les mauvais procédés du docteur.

Le chagrin mina le pauvre homme, qui s'était ruiné pour son fils ; son état empira rapidement après qu'il se fut alité. Il mourut, et le médecin appelé à faire son autopsie déclara qu'il avait été empoisonné par l'arsenic.

Le docteur Garrigues, son fils, fut arrêté.

Telle est, en gros, l'affaire qui passionne le pays, du Sud-Ouest aux confins de l'Agoumois et du Limousin.

—On écrit de Turenne au *Corrézien*:

Un événement des plus tragiques vient de jeter la tristesse dans la petite commune de Turenne (Corrèze). La femme Lapayre, du village de Jolinat, a été tuée d'un coup de fusil par son fils. Cette femme était vivement contrariée de voir ses jeunes fils quitter la maison pour aller aux veillées du voisinage, et elle résolut de leur faire peur pour les empêcher de recommencer leurs excursions.

Le 14 novembre au soir, Pierre et Gérard Lapayre, âgés l'un de 12 ans et l'autre de 15, s'esquivèrent furtivement; Pierre emportait avec lui le fusil de son père, alors absent.

A peine éloignés, ces enfants aperçurent un homme qui s'avançait vers eux sans rien dire.

Pierre fut saisi d'épouvante et crut à l'apparition d'un fantôme. Voulut-il se défendre contre l'ombre mystérieuse ou voulut-il s'enfuir?... on ne sait. Mais un coup de feu partit, et un cri déchirant se fit entendre!...

Quand on accourut, on ne put que relever la malheureuse femme Lapayre, qui, pour ne pas se faire reconnaître de ses enfants et mieux les effrayer, s'était déguisée en homme!...

Quelques heures après, malgré les soins des médecins, cette pauvre mère expirait au milieu de sa famille désolée, en s'accusant elle-même auprès de ses enfants et en les couvrant de ses dernières caresses.

Le coup de feu avait frappé au bas de la poitrine et fait balle à sept ou huit mètres.

— DOUBLE ASSASSINAT. — Un crime horrible a été commis ces jours derniers dans la Cerdagne. Nous en trouvons les détails dans l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*.

Gaspard Buscali et Michel Merlat, propriétaires aux Anglès, se rendirent à l'étang de Viviers, commune d'Angoustrine, pour se livrer à la pêche. On ne les vit plus reparaître.

Au bout de deux jours, sur les instances des familles Buscali et Merlat, le maire des Angles partit avec une vingtaine d'hommes à leur recherche.

Arrivés près des étangs, ils trouvèrent divers objets maculés de sang et une bourse de fusil. Ils sondèrent ces étangs mais ne purent rien trouver.

Le nommé Gilles Aymard et son fils, âgé de 15 ans, étaient les seules personnes qui puissent se trouver sur les lieux, où ils exerçaient loin de toute habitation la profession de pêcheurs sur ces étangs qu'ils avaient loués.

Interrogés, ils parurent inquiets et furent arrêtés.

Depuis, ils se sont décidés à faire des aveux.

Ils ont déclaré qu'ils avaient tué Buscali d'un coup de fusil, assommé Merlat à coup de pierres et jeté leurs cadavres dans les étangs.

On reconnut bientôt l'exactitude de ces aveux. Les étangs furent fouillés au lieu indiqué par Aymard, et on ramena bientôt le cadavre de Buscali. Il avait reçu en pleine poitrine un coup de fusil chargé avec du gros plomb, et d'après le rapport du médecin, la mort a dû être instantanée.

A dix mètres de là on a retiré de l'eau le corps de Merlat. Il avait le crâne ouvert, les mâchoires cassées, la tête comme broyée. D'après les aveux d'Aymard, Merlat aurait été tué pour qu'il ne pût raconter l'assassinat de Buscali, dont il venait d'être témoin.

On dit qu'Aymard père et fils, ne pouvant supporter qu'aucun étranger approchât de ces étangs, auraient tué Buscali parce que celui-ci voulait y pêcher.

— A propos de l'inauguration du monument de Bazeilles : Un aubergiste de l'endroit a eu l'idée de réunir dans une salle des objets de toutes sortes, tels que : armes, insignes, projectiles, qui composent une sorte de musée, et occupent le rez-de-chaussée de la maison où s'est passé l'épisode des *Dernières cartouches*, peint avec tant de talent par M. A. de Neuville.

L'enseigne est ainsi conçue :

A LA MAISON MITRAILLÉE.
Bourgerie, aubergiste.
AUX DERNIÈRES CARTOUCHES.

— On nous écrit du Moule (Guadeloupe), sous la date du 1er novembre courant :

« La Cour d'assises avait, cette semaine à juger un *blanc* qui avait tué sa femme, chose très rare dans notre pays !

» Il a été, avant-hier, condamné à la peine de mort. C'est un particulier nommé Jean Lucien, assez riche, qui s'était marié à une mulâtresse, dont il a voulu se débarrasser pour aller, en France, épouser une femme blanche. »

— UN PARI BRITANNIQUE. — Deux Anglais ont parié, il y a quelques mois, la somme de 25,000 fr. qu'ils gagneraient Yokohama, au Japon, pour le 25 septembre, à deux heures de l'après-midi. L'un d'eux devait se rendre au Japon par l'Amérique, l'autre par le canal de Suez.

Celui qui devait faire le trajet par l'Amérique s'embarqua à bord d'un vapeur qui devait entrer le 25 septembre dans le port de Yokohama, mais le steamer a subi un retard d'un jour.

L'autre Anglais fit la traversée à bord d'un vapeur qui fit naufrage le 18 septembre, sur la côte du Japon, mais les passagers furent sauvés et arrivèrent le 25 septembre à Yokohama à une heure et demie de l'après-midi. Parmi eux se trouvait l'Anglais, qui gagna son pari par 30 minutes.

— Un trait d'excentricité britannique :

Un riche habitant de Southampton, original fieffé et de plus très curieux de sa nature, était exaspéré de ce que les livres ne pussent lui apprendre que si peu de choses sur l'histoire antédiluvienne de l'humanité. Pour que, dans le cas d'un nouveau déluge, les hommes qui y survivraient ne fussent pas exposés à vivre dans une ignorance pareille, le brave homme imagina, il y a quelque temps, de faire fabriquer 14.000 énormes et solides bouteilles, dans chacune desquelles il enferma une *Histoire universelle*, très complète et imprimée en texte très serré, et dont la rédaction, confiée à un savant de Londres, coûta à notre homme une quinzaine de mille francs. Ces bouteilles cachetées et revêtues d'une enveloppe de gutta-percha, il les fit transporter à peu près dans tous les lieux élevés du globe, depuis les cimes des Alpes jusque sur l'Himalaya et les Cordillères. De la sorte, se disait l'Anglais, au cas où la surface de la terre serait de nouveau submergée, une au moins de ces bouteilles qui surnageront sera recueillie par ceux qui survivront au cataclysme, et ils apprendront ce que nous savons de l'histoire de l'humanité. Cette série d'opérations a coûté à notre Anglais plus de 300.000 francs.

— 10 SHILLINGS PAYÉS POUR UN PENNY. NON REÇU — Une curieuse affaire est venue jeudi devant le tribunal de simple police de Hammersmith (Angleterre). Mercredi après-midi, un pifferari — il y en a partout — jouait sous les fenêtres d'un auteur dramatique, M. Gilbert. Celui-ci, interrompu dans son travail, sortit et cria à l'Italien : « Basta » (assez) ! Il était à peine rentré que la musique continuait. M. Gilbert sortit de nouveau, et intima à l'enragé musicien l'ordre de se retirer. Celui-ci répondit « Go for one penny » et reprit de plus belle ; il ne cessa que lorsqu'un policeman, mandé par l'auteur dramatique, vint l'emmener. A l'audience, le malheureux pifferari, qui se nomme Paoli Frati, prétendit n'être que depuis quelques mois en Angleterre et n'avoir pas compris ce que M. Gilbert lui disait. Rien n'y fit. On lui infligea une amende de 10 shillings (12 fr. 50) dont 5 pour l'interprète, qu'il paya immédiatement. C'est égal, la leçon est dure !

— LE CANON DE 81 TONNES. — Nous avons déja donné, dit l'*Opinion*, des détails sur ce canon monstre. En voici de nouveaux que nous apportent les journaux de Londres rendant compte des essais qui viennent d'être faits à Woolwich avec cette *pièce monstre*, en présence d'amiraux, d'officiers d'artillerie anglaise, de professeurs et de savants.

Le canon, qui avait été préalablement percé en sept endroits et bouché avec autant de tampons pour juger de la force de pression exercée sur la pièce dans les diverses explosions, a été tiré en premier lieu avec une charge de 220 livres de poudre dont les grains formaient des cubes de 1 1/2 pouce de diamètre. La cartouche avait environ trois pieds de long; après qu'elle eût été introduite dans la pièce est poussée à la place qu'elle devait occuper, le projectile de forme cylindrique et pesant 1,200 livres ou plus d'une demi-tonne, fut introduit à son tour.

Les spectateurs s'étant retirés à une prudente distance, on fit passer la pièce à l'aide de l'étincelle électrique. Il y eut un jet lumineux suivi d'une forte détonation. Puis, de la butte contre laquelle le coup avait été tiré, une masse de sable vola de toutes parts. Quant à la pièce elle-même, on la vit opérer gracieusement un mouvement de recul le long des rails d'acier qui formaient la plate-forme de Maitland.

Voici les résultats obtenus à ce premier coup : La vélocité du projectile a été de 1,525 pieds par seconde; mais ce degré de vitesse fut atteint au sacrifice d'une plus haute pression que celle qu'espéraient les artilleurs, car le tampon a signalé une puissance expansive de 25,8 tonnes par pouce carré.

Une plus grande vélocité fut atteinte au deuxième coup avec une charge de 230 livres de poudre ; la pression fut de 25 tonnes par pouce carré. On a pensé que cette pression de 25 tonnes doit être le maximum voulu pour la sécurité.

On a fait usage au 3e coup d'une poudre plus faible, dont les grains avaient 7-10 de diamètre. Le poids de la charge et celui du projectile étaient les mêmes qu'au premier coup, mais la nature de la poudre diminua la vélocité, qui ne fut que de 1,430 pieds par seconde; la pression tomba à 20,6. On a trouvé que c'était là un excellent résultat.

Enfin, on a fait une dernière expérience avec une charge de 240 livres de poudre ; mais la vitesse n'a été que de 1,470 pieds, et la pression de 21 tonnes.

Dans ces trois essais, le projectile s'est enfoncé de 50 pieds dans la terre. L'affût et le canon ont fonctionné fort bien.

— On écrit de Londres, le 22 novembre :

« Stanley, dans une de ses lettres au *Daily Telegraph* et au *New-York Herald*, avait porté à la connaissance du public une demande adressée à l'Angleterre par le roi Mtesa, chef absolu d'une belle contrée équatoriale située au nord du Victoria Nyanza. Ce prince africain offre ses meilleurs services aux Anglais qui voudraient se donner la tâche d'aller instruire ses peuples dans la religion et la civilisation européennes. M. Stanley estimait à 5,000 liv. st. les dépenses d'une telle mission. Déjà 10.000 livres ont été remises pour cet objet entre les mains du comité de la société des missions de l'Eglise anglaise par un donateur dont le nom n'est pas publié. Il y a lieu de croire que d'autres souscriptions viendront élever ce chiffre. Un grand mouvement se fait pour répondre à l'appel de M. Stanley, particulièrement dans le monde religieux.

» Il est question de former une expédition composée de quatre sortes de personnes : ministres du culte, hommes de science, professeurs d'industrie, instituteurs. L'Angleterre a toujours porté ses regards avec la sollicitude la plus attentive sur ces centres africains, où les Romains avaient commencé d'étudier les limites de leur civilisation, et l'initiative hardie que vient de prendre le reporter américain paraît devoir porter des fruits rapides. L'expédition du colonel Gordon, les progrès de l'Egypte, la protection accordée aux entreprises européennes par le sultan de Zanzibar, le projet de confédération, en voie d'accomplissement dans le Sud, peut-être la réalisation de l'idée grandiose d'une mer du Sahara, semblent promettre à une génération peu éloignée de nous le spectacle de la prise de possession par l'homme d'une partie jusque-là ignorée de ses domaines. »

LE PATIN DE HOLLANDE. — Les approches de l'hiver mettent en situation les lignes suivantes :

Peu de personnes se doutent peut-être que l'exercice du patin fait partie, dans certains pays, de l'instruction militaire ? Le *Sportsman* nous apprend qu'il en est ainsi en Norwége :

« J'avoue qu'il doit être assez curieux de voir passer ainsi un régiment glissant avec la rapidité de l'éclair sur la pente glacée des montagnes. Il est peu probable que les soldats marchent musique en tête; car, de ce train-là, je ne sais pas s'il serait possible d'exécuter même les airs les plus télégraphiques du répertoire d'Offenbach.

» Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les bataillons norvégiens mettent à peu près la même rapidité à monter qu'à descendre. Cela tient, sans doute, à la violence de l'impulsion qu'ils se donnent à l'aide des pieux dont ils sont armés. »